

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
10 — 11 — — — Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

Beaucoup de personnes, dont nous n'avons jamais  
partagé la confiance, veulent bien croire que Garibaldi  
se contentera du rôle assez honorable de lieutenant  
de Victor-Emmanuel et gravitera dans l'orbite  
de la politique piémontaise.

Les proclamations de Garibaldi à l'armée napolitain  
et au peuple palermitain nous semblent devoir  
affaiblir un peu les espérances que l'on fondait sur  
la docilité du dictateur. Il annonce, en effet, qu'il  
ne consentira à l'annexion du royaume de Naples au  
Piémont qu'après avoir délivré la Vénétie, et qu'il  
ne proclamera le roi Victor-Emmanuel que du haut  
du Quirinal!

Nous ne voulons pas examiner la nature et les  
difficultés de la tâche que Garibaldi s'impose;  
nous nous bornons à constater que ses proclamations  
ne s'accordent nullement avec le memorandum  
de M. de Cavour, qui laisse au temps le soin de dé-  
livrer la Vénétie, et qui proteste de sa résolution  
de défendre au besoin l'autorité temporelle du Pape,  
dans la ville de Rome et dans son territoire.

Serait-ce que la possession d'un royaume de dix  
millions d'âmes, des arsenaux et de la flotte de Na-  
ples, aurait ajouté à l'ambition de Garibaldi? c'est  
ce que les événements ne tarderont pas à nous ap-  
prendre.

Le dictateur termine sa proclamation à l'armée  
napolitaine en lui promettant une seule chose, « la  
faire combattre. » Il faut croire que l'armée napolitaine  
saisira l'occasion qui lui est offerte.

La télégraphie de Turin ne transmet d'ailleurs  
que des nouvelles de détail d'un intérêt secondaire.

Le rappel de notre ambassadeur et l'attitude ré-  
servée du gouvernement français, conséquences na-  
turelles de la phase nouvelle dans laquelle entrent dès  
à présent les affaires d'Italie, inspirent aux journaux  
anglais des réflexions que nous avons d'autant plus  
besoin d'appuyer, que ces journaux semblent s'égarer  
dans de chimériques suppositions.

Le Times avait donné à entendre que, peut-être,  
le différend qui vient d'éclater entre les deux poli-  
tiques française et sarde pourrait bien être aplani  
moyennant la cession de quelque province nouvelle.

Ce bruit absurde, que personne n'a songé à rele-  
ver en France, le Morning-Post le combat avec  
l'acrimonie qu'il devrait réserver pour un plus se-  
rieux sujet.

Le Post ne croit pas à une coalition contre la  
France; mais, ajoute-t-il, si quelque chose pou-  
vait la constituer dans de formidables proportions,  
ce serait cette perspective de nouvelles cessions de  
territoire, qui loin d'être une solution ne seraient  
que l'origine des plus graves événements.

Les plaisantes invectives du Times et les acrimo-  
nieuses objurgations du Post ont la même portée. Ce  
ridicule fantôme d'une coalition, avec lequel des in-  
térêts misérables auraient voulu effrayer l'esprit pu-  
blic en Europe, a disparu devant l'attitude des ca-  
binets et leurs résolutions bien connues de n'agir  
qu'en commun et en vue de résultats pacifiques un-  
animement désirés.

Quant aux cessions territoriales, objets de ces co-  
lères simulées, le Times, comme le Morning-Post,  
savent aussi bien que tout le monde le peu de fonde-  
ment des rumeurs dont ils se font les rapporteurs  
complaisants, et il est au moins étrange de les voir  
persister à faire tant de bruit pour rien. — A. Es-  
parbié. (Le Rays.)

On écrit de Vienne, le 12 septembre, à la Ga-  
zette nationale :

Le cardinal Antonelli a demandé dans les pre-  
miers jours de septembre, d'après les ordres exprès  
du Pape et en vue du danger de plus en plus im-  
minent d'une invasion dans les Etats romains par les  
troupes de Garibaldi ou par celles de la Sardaigne,  
à notre ambassadeur à Rome qu'il déclarât positivement  
et sans détour si et jusqu'à quel point la cour  
de Rome pourrait compter, dans un cas extrême de  
ce genre, sur un appui matériel de l'Autriche.

Le baron de Bach a demandé des instructions par

la voie du télégraphe, et on lui a répondu par cette  
même voie que l'Autriche, tant qu'elle ne serait pas  
attaquée elle-même directement, ne verrait pas de  
motif, après la politique plus que froide et réservée  
que tous les souverains de l'Italie sans exception  
avaient suivie envers l'Autriche, pour exercer une  
intervention en faveur d'un Etat quelconque de ces  
souverains.

Pour ce qui concerne la personne du Pape, la  
France se fera sans doute un devoir et un honneur  
de le protéger en toute circonstance au moyen des  
troupes qu'elle possède dans les Etats pontificaux.

Le Morning-Post et le Times font les représenta-  
tions les plus vives à Garibaldi pour qu'il n'atta-  
que pas les Français à Rome.

Une dépêche de Londres, annonce qu'un premier  
détachement de volontaires garibaldiens anglais  
s'est embarqué, le 16, à Tilbury, pour la Sicile,  
où ils attendront l'arrivée d'un deuxième détache-  
ment avant d'aller à Naples.

Le muschir Ahmed aga, Osman bey, Abdud-Selim  
bey, ont été fusillés à Damas. D'autres officiers, de  
grade inférieur, ont également été passés par les ar-  
mes. — Havas.

Le roi de Naples, dont on avait annoncé le départ  
pour l'Espagne, n'a pas quitté ses Etats. Il était,  
aux dernières dates, entre Gaète et Capoue, à la  
tête d'un corps de troupes d'environ 25,000 hom-  
mes. Parmi ces troupes se trouvent la garde royale,  
le corps étranger et le corps des Abruzzes, qui est  
venu le rallier. — Le roi avait avec lui ses deux  
frères, le comte de Trani, le comte de Caserte, et  
le général Bosco, qui avait poussé une forte recon-  
naissance entre Fondi et la frontière romaine. Les  
places de Capoue et de Gaète étaient parfaitement  
armées et approvisionnées. — Havas.

On croyait que le général Lamoricière était entre  
Spoleto et Ancône. Nos renseignements nous per-  
mettent de donner comme très-probable qu'au lieu

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Lorsque Henri de Brian et son cousin Léon Despierres  
virent la jeune fille faire, ainsi que sa tante, ses prépa-  
ratifs de départ, ils les suivirent d'abord machinalement,  
sans autre intention que de jouir un peu plus longtemps  
de cette sensation charmante que fait éprouver l'aspect  
d'une femme réellement charmante et distinguée; puis,  
lorsque les dames eurent quitté le Cœur-Volant et  
pris le chemin de leur demeure, les deux jeunes gens  
hésitèrent un instant.

Léon, qui devait se rendre le lendemain matin aux bu-  
reaux de l'administration où il était employé, voulait se  
hâter de regagner la voiture de Rueil pour rentrer à  
Paris; Henri, au contraire, libre de son temps et en-  
traîné par les pressentiments vagues et doux qui sont en  
quelque sorte les prémices de l'amour, ne pouvait se ré-  
soudre à laisser s'échapper ainsi cette vision pleine de  
charmes. Une force inconnue le poussait sur les pas de la  
jeune fille, et après une longue discussion les deux jeu-  
nes gens se séparèrent.

Léon se hâta de joindre la diligence, où fort heureuse-  
ment il trouva une place; Henri, au contraire, sous l'em-  
pire des plus riantes pensées, avait suivi à quelque dis-

tance celle qui déjà tenait une grande place dans son  
imagination. Le temps était d'ailleurs admirable et les  
mille senteurs embaumées des jardins flottaient dans l'air  
frais d'une belle nuit d'été. On a vu comment l'agres-  
sion de l'ivrogne avait mis Henri en rapport avec ces dames  
et amené des relations que le jeune homme eût été sans  
cela fort embarrassé d'entamer.

Le premier soin d'Henri en rejoignant ces dames fut  
de les rassurer sur les suites de cette affaire.

M<sup>me</sup> Monneret, qui ne tarda pas à recouvrer la parole, fit  
comprendre la nécessité de regagner le logis au plus vite.  
Henri offrit son bras jusqu'au terme de la course, d'ai-  
leurs peu éloigné. C'était au reste presque son droit, et  
la vivacité que M<sup>me</sup> Monneret mit à accepter lui prouva  
que la reconnaissance n'était pas le seul sentiment qui  
agitait son cœur.

Henri offrit donc son bras à la tante, qui elle-même  
donna le sien à la jeune fille. Sous l'empire d'émotions  
diverses, mais en tous cas assez vives, ces trois person-  
nages se hâtèrent dans la direction de la petite propriété  
de M<sup>me</sup> Monneret.

— Cet homme n'est pas noyé, n'est-ce pas, monsieur?  
demanda Louise qui avait à peine parlé pour balbutier  
quelques remerciements.

— Soyez sans crainte, mademoiselle, répondit Henri,  
il en sera quitte pour un bain peu agréable, mais voilà  
tout.

— J'en suis bien aise; mais alors il va sortir de son  
fossé ou de son bain, comme vous dites, et peut-être vous

attendra-t-il sur la route; ces paysans sont si vindicatifs!

— D'abord, mademoiselle, je ne crois pas que cet  
homme soit un paysan: son langage, ses allures et son  
costume même me font supposer quelque mauvais ou-  
vrier de Paris égaré dans ces parages. Quant aux crain-  
tes que vous voulez bien me témoigner et dont je suis  
touché, croyez-le, vous avez vu que je me suis assez  
bien tiré d'une première affaire pour ne pas redouter  
la seconde.

— Je ne dis pas non, répliqua Louise, mais tout à  
l'heure cet homme sera dégrisé; il va se cacher derrière  
un arbre et il vous attaquera sans que vous ayez pu l'a-  
percevoir.

— Ma nièce a raison, monsieur, dit M<sup>me</sup> Monneret,  
et dans l'impossibilité où nous sommes de vous offrir un  
refuge, vous me permettrez de vous prêter une arme ex-  
cellente que portait toujours feu M. Monneret. C'est une  
canne de cornouiller garnie d'une balle de plomb; la  
la canne est flexible, très-dure et constitue par elle-  
même une belle défense, comme disait mon mari; avec  
la tête de plomb c'est une arme terrible; vous la pren-  
drez et avec cela je réponds que cet homme n'aura pas  
beau jeu.

— C'est une bonne idée, ma tante, mais je crois que,  
tout armé qu'il sera, Monsieur ferait bien mieux, pour  
retourner au village, de prendre la grande route... ça  
l'allongerait un peu, c'est vrai, mais il ne serait pas ex-  
posé à de mauvaises rencontres.

— Je suis vraiment confus, répartit Henri qui vit dans



de se porter à la défense d'Ancône, le général Lamoricière aurait fait un mouvement vers la frontière des Etats napolitains pour opérer une jonction avec les troupes restées fidèles à François II.

D'après nos informations, le général Lamoricière avait sous sa main 9,000 hommes de bonnes troupes; de son côté le roi de Naples dispose de 3,000 de la légion étrangère, de toute la garde royale et des quelques régiments provenant des garnisons des Abruzzes.

Ces troupes, réunies à celles du général Lamoricière, présenteraient un effectif de 25 à 30,000 hommes.

(Le Pays).

Dans les Etats de l'Eglise, les opérations des Piémontais étaient vivement conduites. La ville de Spolète a été enlevée après une courte défense. La ville d'Ancône est investie par terre et par mer. L'escadre piémonto-napolitaine est mouillée sur rade. La frégate à vapeur *Victorio-Emmanuele*, qui porte le pavillon du vice-amiral Persano, tient la tête de la ligne, et est mouillée à l'extrémité du grand môle, à environ 1,100 mètres de la citadelle. — Havas.

Marseille, 18 septembre. — Le télégraphe continue à être intercepté entre Arezzo et Pérouse.

Une correspondance de Rome assure que le Pape appellerait à son secours les puissances catholiques par un manifeste.

Suivant la même correspondance, plusieurs compagnies françaises seraient parties de Civita-Vecchia pour apaiser des troubles à Viterbe.

D'après la dernière dépêche du général Lamoricière, le général était arrivé le 15 au matin à Macera, après une marche forcée; il était suivi par le général Pimodan, et il se louait de la conduite de ses troupes.

La colonne de Kanzler s'était retirée de Sinigaglia sur Ancône.

Turin, 18 septembre. — D'après les dernières nouvelles reçues ici, l'escadre commandée par l'amiral Persano serait arrivée devant Ancône; la citadelle de Spolète aurait capitulé, et sa garnison, forte de 600 hommes, aurait été faite prisonnière de guerre. — Havas.

Nous empruntons au *Journal de Rome* les documents suivants :

*Lettre du comte de Cavour au cardinal Antonelli.*

« Eminence,

« Le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne n'a pas pu voir, sans le plus grand regret, la formation et l'existence des corps de troupes mercenaires étrangères au service du gouvernement pontifical. L'organisation de ces corps, qui ne sont pas formés, comme dans tous les pays civilisés, de citoyens indigènes, mais de personnes de toute espèce de langue, de nation et de religion, blesse profondément la conscience publique de l'Italie et de l'Europe.

« Le manque de discipline inhérent à cette espèce de troupe, la mauvaise conduite de leurs chefs, les menaces provocatrices qu'ils adoptent dans

leurs proclamations provoquent et entretiennent les troubles les plus dangereux. Le douloureux souvenir des massacres et du pillage de Pérouse est toujours présent aux habitants des Marches et de l'Ombrie.

« Cet état de choses, déjà dangereux par lui-même, a encore augmenté depuis les événements qui se sont produits en Sicile et à Naples. La présence de corps étrangers qui offense le sentiment national et empêche la manifestation des vœux du peuple, produira infailliblement le développement des insurrections dans les provinces voisines.

« La communauté de rapports qui unissent les habitants des Marches et de l'Ombrie à ceux des provinces annexées aux Etats du roi, ainsi que les raisons d'ordre et de sécurité de ses propres Etats, obligent le gouvernement de Sa Majesté de remédier à ces maux autant qu'il peut le faire.

« La conscience de Victor-Emmanuel ne lui permet pas de rester témoin impassible en présence des répressions sanglantes par lesquelles les armes des mercenaires étrangers étoufferaient dans le sang italien toute manifestation de sentiment national. Aucun gouvernement n'a le droit de livrer aux excès d'une bande de soldats d'aventure, les biens, l'honneur, la vie des habitants d'un pays civilisé.

« Par ces raisons, après avoir pris les ordres de Sa Majesté, mon auguste souverain, j'ai l'honneur d'apprendre à Votre Eminence que l'armée du roi est chargée d'empêcher, au nom des droits de l'humanité, que les corps mercenaires pontificaux, répriment par la violence l'expression des sentiments des populations des Marches et de l'Ombrie.

« J'ai en outre l'honneur d'engager Votre Eminence à donner, par les mêmes raisons, l'ordre immédiat de désarmer et de dissoudre ces corps dont l'existence est une menace continuelle pour la tranquillité de l'Italie.

« Dans l'espoir que Votre Eminence voudra me communiquer au plus tôt les dispositions que donnera le gouvernement de Sa Sainteté sur cet objet, j'ai l'honneur de vous renouveler les sentiments de ma haute considération.

« Turin, 7 septembre 1860.

« Signé : CAVOUR.

Voici la réponse du cardinal secrétaire d'Etat à la lettre du 7 septembre, par laquelle le comte de Cavour l'invitait à donner l'ordre immédiat de désarmer et de licencier les bandes mercenaires, dont l'existence est une menace permanente pour la tranquillité de l'Italie :

« Excellence, sans tenir compte de la manière dont Votre Exc. a cru devoir me faire parvenir sa lettre du 7 courant, j'ai voulu, avec calme, porter toute mon attention sur ce que vous m'y exposiez au nom de votre souverain, et je ne peux vous dissimuler que j'ai dû pour cela me faire une bien forte violence. Les nouveaux principes de droit public que vous posez dans votre représentation me dispenseraient en vérité de toute réponse quelconque, attendu qu'ils sont trop en opposition avec ceux qui ont été constamment reconnus par l'universalité des gouvernements et des nations.

pour les étrangers, elle fait le gros dos, et, Dieu me pardonne ! elle vous caresse.

— C'est qu'elle sent que je suis un ami, dit Henri en se baissant pour donner à la jolie bête les arrhes de leur future amitié.

Tandis que Henri faisait ainsi à M<sup>lle</sup> Miss des avances intéressées, à la grande joie de Louise qui riait des mines de sa favorite avec la candeur de la jeunesse, M<sup>lle</sup> Monneret avait pénétré dans la maison, et prenant dans la salle à manger une canne qui faisait partie d'une sorte de panoplie, elle appela les deux jeunes gens.

— Tenez, monsieur, dit-elle à Henri, voici la canne dont je vous ai parlé; elle appartient à mon mari, qui en faisait son arme défensive dans ses promenades du soir; je désire toutefois que vous n'ayez pas l'occasion de vous en servir.

— Puisqu'il est convenu que monsieur prend un autre chemin... fit Louise.

— Je n'y manquerai pas, mademoiselle, et je vous remercie de votre conseil. Si vous le permettez, madame, dit Henri à M<sup>lle</sup> Monneret, je viendrai un de ces jours vous rapporter cette canne.

— Quand il vous plaira, monsieur, répondit la tante.

A ces mots, Henri salua avec grâce les deux femmes qui l'avaient accompagné jusqu'à la porte du jardin, fit un petit adieu du bout des doigts à la jolie Miss, dont les yeux intelligents exprimaient des sentiments tout-à-fait favorables au jeune homme, puis tirant la porte derrière lui, il s'éloigna par le chemin qu'il venait de par-

« Néanmoins, touché au vif des inculpations dirigées contre le gouvernement de Sa Sainteté, je ne puis m'empêcher de relever tout d'abord le blâme aussi odieux que dépourvu de fondement injuste, réellement articulé contre les troupes récemment organisées par le gouvernement pontifical; j'ajoute trouver inqualifiable la prétention consistant à méconnaître le droit appartenant au gouvernement pontifical aussi bien qu'à tous autres, d'avoir à son service des troupes étrangères. En réalité, beaucoup de gouvernements en Europe ont des troupes étrangères à leur solde.

« A ce propos, il paraît être opportun ici de faire remarquer, qu'attendu le caractère dont est investi le souverain pontife, le père commun de tous les fidèles, on pourrait encore bien moins le critiquer que tout autre, de recevoir dans les rangs de ses milices tous ceux qui viennent s'offrir des diverses parties du monde catholique pour l'appui du Saint-Siège et des Etats de l'Eglise.

« Rien de plus faux ni de plus injurieux que d'attribuer aux troupes pontificales les désordres déplorables arrivés dans les Etats du Saint-Siège, il n'est pas besoin de le demander. L'histoire a déjà enregistré quelles étaient et où venaient les troupes qui ont violemment contraint la volonté des populations et les artifices mis en œuvre pour jeter dans la perturbation la majeure partie de l'Italie et ruiner tout ce qu'il y a de plus inviolable et de plus sacré en droit et en justice.

« Quant aux conséquences que l'on voudrait faire peser sur la légitime action des troupes du Saint-Siège pour réprimer la rébellion de Pérouse, il serait vraiment plus logique de renvoyer cette responsabilité à ceux qui, de l'étranger, ont provoqué la révolte; et vous savez parfaitement, monsieur le comte, où cette révolte a été combinée, d'où sont venus l'argent, les armes et les moyens de tous genres, et d'où sont partis les instructions et l'ordre de s'insurger.

« En conséquence, il y a lieu de réputer calomnieux tout ce qui est proclamé par un parti hostile au gouvernement du Saint-Siège à la charge de ses troupes et de déclarer que les imputations articulées contre leurs chefs ne sont pas moins calomnieuses alors qu'on voudrait les faire croire les auteurs de menaces provocatrices et des proclamations propres à susciter une fermentation dangereuse.

« Votre Excellence terminait sa pénible dépêche en m'invitant, au nom de son souverain, à ordonner immédiatement le désarmement et le licenciement des dites troupes. Cette invitation était accompagnée d'une sorte de menace de la part du Piémont, en cas de refus, d'empêcher l'action de ces troupes, par le moyen des troupes royales.

« Il y a là une quasi-injonction que je m'abstiens volontiers de qualifier. Le Saint-Siège ne pourrait que la repousser avec indignation, se sentant fort de son droit légitime et faisant appel au droit des gens sous l'égide duquel a jusqu'ici vécu l'Europe, quelles que soient, du reste, les violences auxquelles le Saint-Siège pourrait se trouver exposé, sans les avoir provoquées, et contre lesquelles, dès à présent, il est de mon devoir de protester hautement au nom de Sa Sainteté.

courir, oubliant son adversaire pour ne songer qu'aux charmes de la jeune fille et se livrer à ces mille rêveries si douces des amours naissantes.

Une heure après, Louise et sa tante finissaient à peine une longue série de réflexions sur les événements de la soirée. Au moment de se retirer dans sa chambre, Louise dit à M<sup>lle</sup> Monneret :

— Avec tout ça, chère tante, ce jeune homme ne vous a pas dit son nom.

— Eh ! mon Dieu, tu m'y fais penser, et moi qui ai oublié de le lui demander : s'il allait me voler ma canne !

Louise partit d'un éclat de rire.

— Chère tante, dit-elle en embrassant M<sup>lle</sup> Monneret, quelle drôle d'idée vous avez là ! Ce jeune homme est très-comme il faut, et il ne tardera pas à vous rapporter la tête de plomb, comme disait mon pauvre oncle. Allons, bonsoir ! tout est bien fermé, Catherine dort, je vais en faire autant, allons, Miss, allons nous coucher !

— Et la jeune fille, suivie de l'intelligente petite bête, donna un dernier baiser à l'excellente femme dont les yeux se fermaient déjà et rentra dans sa chambre : selon son habitude Miss s'installa sur un vieux fauteuil et, quelques instants après, Louise s'endormit en songeant aux dangers qu'elle avait courus et à la bravoure de ce jeune homme dont elle entrevoyait l'image à la fois fière et timide dans les lointains vapeurs du rêve.

(La suite au prochain numéro.)



» Je me dis avec des sentiments de considération distinguée, de Votre Excellence.

» G. Cardinal ANTONELLI.

» Rome, le 11 septembre 1860.

En même temps que la lettre du comte Cavour, le général Fanti, ministre de S. M. sarde, en faisait parvenir une autre au général de Lamoricière, commandant en chef des troupes pontificales.

Voici le texte de cette lettre, datée d'Arezzo le 9 septembre :

» Excellence,

» S. M. le roi Victor-Emmanuel II, qui est intéressé si vivement au bonheur de l'Italie, est très-préoccupé des événements qui ont lieu dans les provinces des Marches et de l'Ombrie.

» S. M. n'ignore pas que toute manifestation dans le sens national près de la frontière méridionale de son royaume qui fut réprimée par des troupes étrangères n'ayant pas même entre elles aucun lien de nationalité, produirait inévitablement un contre-coup funeste dans tous ses Etats. C'est à la suite de ces graves considérations que S. M. a ordonné une concentration de troupes aux frontières des Marches et de l'Ombrie, et qu'il m'a fait l'honneur de me confier le commandement supérieur de ces troupes.

» Il m'a prescrit en même temps de m'adresser à V. Exc. pour vous faire connaître que ces troupes occuperaient au plus tôt les Marches et l'Ombrie dans les cas suivants, c'est-à-dire :

» 1° Si des troupes à vos ordres se trouvant dans une ville des Marches et de l'Ombrie eussent à faire usage de la force pour comprimer une manifestation dans le sens national ;

» 2° Si des troupes dont vous avez le commandement eussent à recevoir l'ordre de marcher sur une ville des mêmes provinces pontificales, toutefois qu'une manifestation dans le sens national vint à se produire ;

» 3° Toutefois qu'une manifestation dans le sens national s'étant produite dans une ville, et ayant été comprimée avec l'usage de la force par vos troupes, celles-ci ne reçoivent pas immédiatement de vous l'ordre de se retirer, en laissant la ville qui s'était prononcée, libre d'exprimer ses vœux.

» Personne mieux que Votre Excellence ne peut comprendre comment le sentiment national doit se révolter devant une oppression étrangère, et j'ose avoir confiance qu'en acceptant franchement et tout de suite les propositions que je viens de vous faire au nom du gouvernement du roi, vous épargnerez la protection de nos armes à ces provinces de l'Italie et les conséquences fâcheuses qui pourraient s'ensuivre.

» Agrérez, Excellence, etc.

Ces actes du ministère sarde, ajoute le *Journal de Rome*, sont de telle nature que chacun peut en relever l'inqualifiable excès. En conséquence, nous nous abstenons de tout commentaire quelconque. Cet excès est encore accru, si l'on ajoute qu'au moment où était émise la réponse du secrétaire d'Etat à la lettre du comte de Cavour, arrivait des Marches la nouvelle que, pendant que les troupes pontificales avaient rétabli l'ordre dans la ville de Fossombrone révoltée, les troupes régulières du Piémont, déjà concentrées en très-grand nombre à la frontière toscane et près la Cattolica, ont osé, de ce dernier point, marcher à l'attaque de Pesaro, dont la faible garnison s'est retirée à la Rocca, étendant leur avant-garde jusqu'à Fano.

En même temps, on apprend que S. M. l'Empereur des Français, aussitôt qu'il a eu connaissance de la résolution prise par le gouvernement sarde de faire une sommation au gouvernement pontifical dans le but d'obtenir le licenciement de ses troupes étrangères avec menace d'invasion et d'occupation, en cas de refus, les Marches et l'Ombrie, a écrit par le télégraphe de Marseille au roi du Piémont, pour lui annoncer que si les troupes sardes pénétraient sur le territoire pontifical il serait contraint de s'y opposer, et qu'il avait déjà donné l'ordre de renforcer son corps français d'occupation.

#### FAITS DIVERS.

Samedi dernier, 15, dans la matinée, dit une dépêche de Madrid, l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Eugénie ont débarqué inopinément à Mahon. Leurs Majestés ont fait demander si la Reine Isabelle était à Mahon. Sur la réponse négative qui leur a été faite, Leurs Majestés se sont rembarquées à onze heures, en laissant une lettre pour la Reine. La Reine s'était embarquée, dans la soirée du 16, à Palma pour Mahon.

Nous lisons dans le *Nouvelliste de Rouen* que la marée du 16 septembre a dépassé de beaucoup, en force et en beauté la célèbre marée du 9 mars. C'est un spectacle vraiment imposant et dont ne

se lassent pas ceux même qui en ont l'habitude, que la vue de cette lame gigantesque arrivant avec une effrayante rapidité, suivie de six ou sept lames immenses, moutonneuses, mugissantes et terribles.

Il faisait hier à Caudebec un temps épouvantable dans la matinée ; des grains fréquents et drus sont venus assaillir les touristes. Mais qu'est-ce que cela, surtout si l'on songe que c'est à cette raison même que l'on devait la puissance du flot, qui était poussé par un violent vent d'ouest ?

Bien des personnes assistaient dimanche pour la première fois à ce spectacle grandiose : elles ont éprouvé une véritable émotion. Quelques-unes d'entre elles, trop désireuses de se rendre compte des effets de la barre, se sont approchées près du talus du quai. Inondées par la lame qui tombait sur leurs têtes en gerbes écumantes, elles étaient salées par les hourras de la foule, qui, semblable aux flots qu'elle considérait, se reculait et s'avancait en tumulte.

Ainsi que nous l'avons dit, le temps était presque à la tempête. Cela sans doute a été aux fêtes que donne la ville de Caudebec à l'occasion de la barre.

Si c'est un spectacle magnifique que la vue de la barre pendant le jour. Il est bien autrement imposant la nuit. Quatre à cinq kilomètres avant son arrivée, on l'entend déjà, et le mugissement sourd de ces vagues roulantes cause à l'âme une singulière émotion. Beaucoup de touristes sont restés pour voir le mascaret à dix heures du soir, et nous pouvons dire sans être taxé d'exagération qu'il produira sur eux une impression qu'ils garderont longtemps.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

##### CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1860.

(Suite.)

Le conseil municipal de Doué demande la transformation de quatre des marchés qui se tiennent dans cette ville en foires qui auraient lieu le 2<sup>e</sup> lundi de janvier, le 2<sup>e</sup> lundi de février, le 2<sup>e</sup> lundi de juin et le 2<sup>e</sup> lundi d'août.

80 communes consultées, sauf une seule, la chambre d'agriculture et le conseil d'arrondissement ayant émis des avis favorables, la 4<sup>e</sup> commission pense qu'il y a lieu de faire droit à cette demande.

Le conseil adopte cet avis.

Un membre de la 3<sup>e</sup> commission donne lecture au Conseil du rapport de M. le préfet sur la situation des routes départementales.

La 3<sup>e</sup> commission recommande toujours à M. le préfet la surveillance la plus active sur les ponts suspendus, surveillance rendue plus nécessaire encore par l'accident récent arrivé sur le pont de St-Florent, près Saumur, malgré les circonstances particulières qui l'ont déterminé.

Un membre du Conseil fait observer que la route n° 2, à la sortie de Doué, a besoin d'un rechargement, et qu'un vœu a été émis en ce sens par le Conseil d'arrondissement de Saumur.

Le rapporteur de la 3<sup>e</sup> commission répond que sur la somme de 18,000 fr. consacrée aux travaux de rechargement, une somme de 4,000 fr. est affectée à ce travail.

Le même rapporteur donne lecture du rapport de M. le préfet en ce qui concerne les travaux neufs des routes départementales.

La 3<sup>e</sup> commission pense, comme M. le préfet, qu'après l'achèvement de la route n° 14, entre Saumur et la Loire-inférieure qui aura lieu à la fin de l'année prochaine, son complément nécessaire sera l'amélioration des traverses de Chenebutte-les-Tuffeaux et de Chalonnés, et, faisant droit aux vœux du Conseil d'arrondissement de Saumur, elle a pensé que le départ de cette route devrait se relier à la route impériale n° 138, près le pont Fouchard, pour éviter ainsi le passage du pont de Saint-Florent devenu complètement insuffisant, en présence d'une circulation plus considérable, et, en outre, afin de débarrasser la place du Chardonnet d'une circulation fort incommode pour l'Ecole de cavalerie.

Le Conseil, conformément à l'avis de sa 3<sup>e</sup> commission, invite M. le préfet : 1<sup>o</sup> à continuer la surveillance la plus active sur les ponts suspendus ; 2<sup>o</sup> à faire étudier sur la route n° 14, l'amélioration de la traverse de Chenebutte-les-Tuffeaux, et un nouveau tracé partant de la route impériale n° 138 près le pont Fouchard et allant s'embrancher le plus près possible sur cette même route en se servant autant que faire se pourra des travaux exécutés.

(La suite au prochain numéro.)

M. le général de Goyon se trouvait à Lézandrieux (Côtes-du-Nord), lorsqu'il a reçu par dépêche télé-

graphique l'ordre de retourner immédiatement à Rome. Le général terminait à ce moment même la tournée d'inspection qu'il avait entreprise avec le préfet et l'ingénieur en chef de St-Brieuc, pour rechercher l'endroit le plus convenable à l'établissement du port de guerre projeté par l'Empereur à l'embouchure du Trieux. On assure que M. de Goyon s'est prononcé pour la position de Lézandrieux comme préférable à toute autre ; et l'on ajoute que les travaux ne tarderont pas à commencer.

Nous rappelons à MM. les éleveurs du département que la distribution des primes aura lieu, pour les juments poulinières suitées, à Saumur, le 24 septembre présent mois.

Pour chronique locale et faits divers. P. CODET.

VILLE DE SAUMUR.

#### ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 18 août au 14 septembre 1860.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOVIFS.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.		
		1 <sup>o</sup> qual.	2 <sup>o</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>o</sup> qual.	2 <sup>o</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>o</sup> qual.	2 <sup>o</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>o</sup> qual.	2 <sup>o</sup> qual.	maigres et médiocres.
<b>BOUCHERS.</b>													
MM.													
1	Godard.	»	4	»	»	»	»	14	14	1	11	32	5
2	Morisseau.	»	5	»	1	5	»	14	34	»	11	47	7
3	Touchet.	»	2	»	»	2	»	14	17	»	4	29	7
4	Poisson (1).	»	6	1	2	10	»	25	41	»	32	52	9
5	Yvon.	»	»	»	1	6	1	8	13	1	1	26	7
6	Corbineau.	»	3	»	»	2	»	10	19	2	2	42	7
7	Sechet.	»	6	3	»	2	2	15	25	»	11	40	17
8	Prouteau.	»	»	»	»	2	»	»	12	1	2	18	4
9	Girard.	»	1	»	»	1	7	16	1	»	3	22	6
10	Lapiér.	»	»	»	»	2	»	6	6	»	2	15	8
11	Pallu.	»	»	»	1	1	1	5	13	»	2	27	7
12	Groleau.	»	»	»	3	1	1	10	1	2	14	10	»
13	Beneston.	»	1	1	1	1	1	5	17	1	»	27	6
14	Rousse.	»	»	»	1	1	1	10	»	»	4	13	1
<b>CHARCUTIERS.</b>													
MM.													
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	7	4
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
4	Caret.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	6	»
5	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	9	4
6	Martin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	5	1
7	Quantin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	3
8	Sève fils.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6	4
9	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	21	2
10	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	8	»
11	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	1	»
12	Sève père.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2

(1) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Alger, 17 septembre. — L'Empereur et l'Impératrice viennent d'arriver à Alger, bien que la traversée ait été contrariée par le gros temps. (Moniteur.)

Les journaux étrangers annoncent qu'une tentative criminelle aurait eu lieu à Toulon contre S. M. l'Empereur. Ce fait est complètement faux.

Marseille, 18 septembre. — Des nouvelles de Naples, du 15, annoncent que le roi était encore, à cette date, à Gaète avec les ministres et les ambassadeurs des puissances, sauf ceux de France et d'Angleterre.

1300 Garibaldiens ont traversé Naples sans s'arrêter. Ils assiègent vivement Capoue et attaquent aussitôt Aversa, 80,000 Napolitains sont encore derrière le Volturno, mais on ne cite aucun chef marquant qui soit à même de les commander.

Turin, 19 septembre. — Hier matin, le général Lamoricière a attaqué le général Cialdini avec 11,000 hommes. En même temps la garnison d'Ancone fit une sortie vigoureuse. Après un combat acharné, l'ennemi fut mis en pleine déroute, laissant un grand nombre de prisonniers et de blessés entre nos mains ; parmi ceux-ci se trouve le général Pimodan. Nous avons pris une infinité d'armes et 6 pièces d'artillerie.

Constantinople, 19 septembre. — A Saint-Jean-d'Acre il n'y a point eu de massacres. La Syrie est tranquille et la santé générale est parfaite. — Havas.

BOURSE DU 19 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 95

2 1/2 p. 0/0 hausse 85 cent. — Fermé à 95 85

BOURSE DU 20 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 10

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 95 75

P. CODET, propriétaire-gérant.



## MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

## A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

## UNE MAISON DE BLANC

**Demande un Apprenti.**  
S'adresser au bureau du journal.

*Une Maison de Quincaillerie demande un APPRENTI.*  
S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un CLERC.

Il donnera la préférence à un jeune homme qui sortira de classes aux vacances prochaines. (347)

Une maison de Saumur demande un petit jeune homme, ayant une belle écriture et connaissant bien le français. S'adresser au bureau du journal.

**VIN ET SIROP DE QUINUM D'ALFRED LABARRAQUE**, approuvés par l'Académie impériale de médecine. Notre QUINUM renferme, en proportions toujours identiques et sous un petit volume, tous les principes fébrifuges et toniques qui existent dans les meilleurs quinquinas, avantage tellement capital, qu'il lui a mérité l'approbation de l'Académie de Médecine.

La constance de notre Vin de Quinum contre les affections périodiques et pour réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, justifie la préférence que les médecins lui accordent sur les vins et élixirs de quinquina qui, préparés avec des écorces, dont le principe actif varie souvent de 1 à 40 gram. par kilo, ont une action toujours incertaine. — CHAQUE BOUTEILLE PORTE NOTRE SIGNATURE SUR L'ÉTIQUETTE. — Vente en gros : Maison L. FRÈRE, rue Jacob, 19, à Paris. Dépôts, pour le détail, dans les principales pharmacies de chaque ville. (459)

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot, 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — Dép. dans toutes les villes : A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (47)

## EAU GALVANISÉE

Pour rendre le cuivre aussi brillant que dans son neuf.

COMPOSITION POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES.

Le tout fabriqué et débité par PITOIS, rue St-Nicolas, maison Rousseau.

Preuves nombreuses de succès.

52 numéros par an. — Paris. 6 fr. — Départements. 8 fr.

5, rue Coq-Héron, 5,

# L'ÉDUCATEUR POPULAIRE

Une science ou un art ne s'acquiert que par le travail.

Le travail dépend de l'énergie de la volonté.

Vouloir, c'est pouvoir.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

Le but de l'ÉDUCATEUR POPULAIRE est de mettre à la portée de tous, par un bon marché exceptionnel et à l'aide de méthodes nouvelles, qui abrègent considérablement le temps des études, la connaissance des langues anciennes et modernes, des sciences exactes et des sciences d'observation, des arts utiles et des arts d'agrément. Son enseignement encyclopédique et complet répond aux aspirations de notre époque, avide de savoir et de connaître.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE s'adresse à la fois aux pères et aux mères de famille, auxquels il facilite, en l'agrandissant, la tâche de l'instruction de leurs enfants; aux instituteurs et institutrices, qui l'accueilleront comme un auxiliaire bienvenu dans la continuation et l'extension de leurs études; aux adultes qui voudront acquérir par eux-mêmes cette instruction que leur position sociale ne leur a pas permise; aux élèves de nos lycées et de nos écoles, pour compléter, par des aperçus nouveaux, l'enseignement du programme universitaire; à tout homme d'intelligence enfin qui veut sérieusement s'instruire, ou aider au développement intellectuel de

SOUS LA DIRECTION DE

M. PAGET LUPICIN

Paraît le Samedi chez tous les Libraires.

ses semblables.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie les *Grands Hommes du peuple*, par Ernest BARRAND, Gustave BONNIN, etc., série de biographies des plus intéressantes, qui a commencé par Franklin, Dapuytren, les deux Brunel, Georges Stephenson, et qui continuera par Bernard de Palissy, l'émailleur; Jacquard, l'inventeur du métier à tisser; Jacques Laffitti, le banquier; Papin, le créateur de la machine à vapeur; Arago, le savant; Duguay-Trouin, le marin; Broussais, le systématisateur; Laennec, l'Hippocrate moderne; Montyon, le bienfaiteur; Béranger, le poète; Fourier, l'utopiste; l'abbé de l'Épée, le révélateur des sourds-muets; Swedenborg, l'illuminé; Paracelse, l'alchimiste; Jeanne-d'Arc, sauveur de la France; Hume, le spiritiste; Jeanne-Hachette, l'intrépide; Joe Smith, fondateur des Mormans; Roger Bacon, l'inventeur de la poudre à canon; Descartes, le philosophe; Grétry, le musicien, etc.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie des cours de langue anglaise, allemande, latine, française, d'après

S'adresser au bureau de l'ÉDUCATEUR POPULAIRE, rue Coq-Héron, 5.

Religion.

Famille.

# L'AMI DU PEUPLE

Travail.

Propriété.

JOURNAL DU DIMANCHE.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les *Faits officiels*; une *Chronique départementale*; des articles *Variétés*; des articles d'*Agriculture*; un *Bulletin de commerce*, très-complet; un *Feuilleton*; des *Nouvelles diverses*; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal.

Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire).

Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

LES

## CENT MILLE FEUILLETONS

ILLUSTRÉS.

Paraissant 2 fois par semaine.

BUREAUX, A PARIS, RUE DE RICHELIEU, 45.

Un Roman complet pour 5 centimes.

ABONNEMENT.

Paris. 6 fr. 50 c.

Départem. 7 fr. 50

Etranger, port en sus.

LE JOURNAL des Cent mille Feuilletons illustrés. Est la seule publication donnant, dans chacun de ses numéros, c'est-à-dire pour 5 centimes, UN ROMAN COMPLET ILLUSTRÉ.

On s'abonne à Paris et chez tous les libraires de France et de l'Étranger, en envoyant des timbres postes ou un mandat à l'ordre M. PELLIGAND, directeur.

On trouve des exemplaires chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

La science est la source du bien-être et de la prospérité.

Les hommes ne diffèrent entre eux que par l'éducation.

La misère est fille de l'ignorance.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

une méthode nouvelle, simplifiée. En moins d'un an, le lecteur peut écrire et parler ces diverses langues. Plus tard, il donnera le grec, l'italien, l'espagnol, etc.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie un cours de musique, remarquable par la concision, la clarté et la netteté des préceptes. M. A. Jeannin, son auteur, n'oublie aucune des notions qui se rattachent à cet art admirable.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie, sur un nouveau plan, un traité d'arithmétique, d'après la méthode d'invention qui consiste à suivre l'ordre logique des idées, en vertu duquel les mathématiques ont été créées par l'homme. Il est dû M. Victor BLANDIN, qui continuera les sciences exactes par la géométrie, l'algèbre, etc.

L'ÉDUCATEUR POPULAIRE publie un cours de tenue de livres, par M. J. SCHEIDER, science indispensable pour conserver et acquérir la fortune.

Un grand nombre d'articles bibliographiques, signés par MM. JOUFFROY, Auguste PAGET, Ed. MARAUX, donnent de la variété au journal.